



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BRIÉ

Règlement Intérieur — Mise à jour Février 2026

Préambule : La Bibliothèque municipale a pour mission de contribuer aux besoins de la communauté en matière de loisirs, d'information, d'éducation et de culture. Le personnel et les bénévoles sont à votre disposition pour vous aider à utiliser au mieux nos ressources.

Pour que ce lieu demeure agréable, il convient de respecter les règles énoncées ci-dessous.

1. L'accès à la Bibliothèque

La Bibliothèque municipale est ouverte à tous. L'accès aux collections et la consultation sur place sont libres et gratuits.

Horaires d'ouverture au public

Jour	Horaires
Lundi	15h30 - 18h00
Mercredi	14h00 - 18h00
Vendredi	15h30 - 18h00
Samedi	10h00 - 12h00

Note : Fermeture en août et pendant la semaine de Noël.

Règles de vie et savoir-vivre

- **Accompagnement** : Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés par un adulte.
- **Calme** : Le silence est requis. Téléphones en mode silencieux.
- **Respect** : Interdiction de fumer, manger ou boire (hors zones dédiées). Ne pas écrire sur les ouvrages.
- **Animaux** : Seuls les chiens guides sont admis.
- **Responsabilité** : Le personnel n'est responsable ni des personnes, ni des biens du public.

2. Inscription

L'emprunt de documents nécessite une inscription **gratuite pour tous**.

- La carte est personnelle et valable 1 an.
- Elle donne accès à l'ensemble des bibliothèques de **Grand Angoulême** et à la plateforme numérique « **Sésame** ».
- Tout changement de domicile ou perte de carte doit être signalé.

3. Prêts et Réservations

Conditions par support (pour 3 semaines) :

- 3 livres (romans, albums, documentaires, B.D)
- 3 CD (musique)
- 3 revues

Une **boîte des retours** est accessible 24h/24 – 7j/7.

Retards : Après 3 lettres de rappel, le remboursement des documents non rendus sera exigé.

4. Droits et Devoirs

Les documents sont prêtés exclusivement pour un **usage privé** (cercle de famille). La reproduction totale des documents sonores et multimédia est formellement interdite.

| 5. Services et Dons

Collectivités : Des cartes de groupe peuvent être attribuées (nous consulter).

Dons : La bibliothèque accepte les dons (livres, CD) en état proche du neuf, sous réserve de validation par l'équipe.

Accès gratuit pour tous ! — Bibliothèque de Brie